

DLA

Territoires

N°

1

1^{ER} TRIMESTRE 2007

TRIBUNE

SOMMAIRE

TERRITOIRES

Dispositif et Collectivités 2-3

FILIÈRES

Crèches parentales en région 4

ACTIONS

Etude de cas : l'entreprise d'insertion Aptima 5

ENTRETIEN

Jean-Paul Bachy, Président de la Région Champagne-Ardenne 6

CHIFFRES

Impact sur l'emploi en 2006 7

ACTUALITÉS

Expertise et ressources au service des acteurs du dispositif 8

Le dispositif DLA est un dispositif territorial d'appui aux activités et services d'utilité sociale portés par les associations, structures coopératives ou celles de l'insertion par l'activité économique. Initié par l'Etat et la Caisse des Dépôts, il bénéficie également du soutien du Fonds Social Européen (FSE), ainsi que de nombreuses Collectivités locales. La CPCA, Conférence Permanente des Coordinations Associatives, y est associée à travers notamment la mobilisation de ses coordinations régionales. L'animation nationale du dispositif de ces 109 DLA, 18 C2RA, 5 CNAR a été confiée à l'Avise.

L'année 2006 a été, pour les dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) aquitains, mais aussi et très largement pour l'ensemble des DLA, une année charnière. Après trois ans d'activité, la grande majorité d'entre eux a fait l'objet d'un re-conventionnement et d'une rationalisation de leur présence sur le territoire.

C'est particulièrement vrai en Aquitaine où leur nombre est passé de 9 à 6. Mais au-delà de cette rationalisation bienvenue, l'opération de remise à plat aura eu d'autres vertus.

Elle a permis, tout d'abord, de vérifier l'impact quantitatif des DLA. Ainsi, en Aquitaine, ce sont 1 400 associations qui ont bénéficié d'un accompagnement et 13 000 au niveau national depuis 2003, correspondant à 150 000 emplois concernés chaque année.

Elle aura aussi montré l'intérêt que portent les grands mouvements associatifs et les Collectivités locales à ce qui apparaît, de plus en plus, comme un outil de développement local au service de politiques concertées entre l'ensemble des acteurs d'un territoire, sur le champ des activités d'utilité sociale.

Pour autant, et l'Aquitaine n'échappe pas à la règle, ce dispositif mérite d'être davantage connu et reconnu. Des interrogations, voire certains scepticismes, restent présents. Si de nombreuses Collectivités ont commencé à s'impliquer, d'autres restent encore à convaincre.

La jeunesse du réseau, la spécificité - voire la nouveauté - du mode de fonctionnement et d'intervention du DLA, le contexte d'un monde associatif en profonde mutation, les contraintes financières qui pèsent sur les finances publiques territoriales, sont autant de freins possibles au développement des DLA.

A ces limites exogènes s'ajoute une connaissance insuffisante des acquis du dispositif qui mobilise des énergies, notamment au sein des associations, avec leurs administrateurs bénévoles et leurs salariés. Le DLA génère une mobilisation permettant de construire, avec les associations, des diagnostics pour répondre à leurs difficultés, à travers l'identification de compétences et ressources adaptées. Plus largement, il favorise l'animation des territoires et contribue à leur développement économique, culturel et social.

Le lancement de la Lettre nationale du Dispositif Local d'Accompagnement contribue à répondre à cette nécessité d'une meilleure visibilité et appropriation de l'action des DLA : s'adressant à l'ensemble des acteurs locaux, l'accent sera mis sur les réalisations concrètes, les pratiques innovantes, l'impact du DLA sur les territoires, l'appui apporté aux filières et à leur structuration, etc.

Ayant la lourde responsabilité de ce premier éditorial, je souhaite à chacun de trouver dans la lecture de cette lettre les éléments d'information et de meilleure appropriation de l'action de ce dispositif.

Xavier ROLAND-BILLECART

DIRECTEUR RÉGIONAL CAISSE DES DÉPÔTS AQUITAINE

DISPOSITIF ET COLLECTIVITÉS

Un partenariat pour le développement des territoires

Point d'ancrage sur les territoires et lieu de concertation pour de nombreux acteurs du développement socio-économique, les DLA¹ et les C2RA² sont porteurs d'une importante dynamique territoriale. Très souvent, leurs interventions complètent, prolongent, voire renforcent les politiques publiques initiées ou conduites par les Collectivités locales.

Les opérateurs du dispositif et leurs partenaires accompagnent les structures dans la pérennisation des activités et des emplois qu'elles ont créés, parfois avec l'appui de la collectivité (appels à projets de création d'activité, dispositifs emplois-tremplins par exemple). Ils favorisent l'articulation et la complémentarité des différentes ressources et compétences publiques et privées du territoire pour un objectif commun. Ils proposent un lieu de concertation et d'action entre les différents acteurs publics (services de l'Etat, Caisse des Dépôts, Collectivités, etc.) et privés (mouvements associatifs, réseaux de l'IAE, acteurs bancaires et économiques, etc.). A travers ces exemples, le dispositif apparaît bien comme un outil transversal dans l'arsenal des politiques de développement des territoires et de l'emploi.

Zoom sur 4 exemples de partenariats.

Une Région prescriptrice

En Lorraine, l'économie sociale et l'insertion par l'activité économique emploient un dixième des salariés dans 17 000 structures. Conscient de leur poids économique, le conseil régional a souhaité s'investir dans la mise en place d'un service d'intérêt général, sous forme associative, qui accompagne les activités d'utilité sociale.

Sa mission ? Réunir tous les opérateurs de l'économie sociale du territoire et, en outre, assurer le portage du C2RA.

“Le Pôle lorrain d'utilité sociale (Plus) a vraiment une vocation de cohérence territoriale autour de l'intervention de tous les opérateurs et une logique de formation, de coordination, de communication et de veille juridique et légale”, précise Isabelle Ballay, chargée de mission au Plus-C2RA de Lorraine. La mise en réseau des DLA impliqués dans la démarche de création du Plus et le fort investissement du Président du conseil régional ont permis aux autres Collectivités territoriales de prendre conscience du poids de l'économie sociale sur leur territoire.

De la Région à la Commune, impliquer tous les acteurs du territoire

La Chambre Régionale d'Economie Sociale (CRES) Pays de la Loire porte le C2RA. Si elle travaille de longue date avec le conseil régional sur toutes les problématiques liées au développement économique des structures de l'économie sociale, elle n'a signé de convention avec la Région qu'en janvier 2006 sur sa mission C2RA. Elle a alors lancé une enquête sur les besoins des associations en termes d'accompagnement (juridique, financier, comptable, humain, etc.). Il est vite apparu nécessaire d'associer autant que possible tous les acteurs du territoire. L'expérimentation a donc été conduite, en lien avec la DRTEFP et le Pays d'Angers, auprès de 400 associations.

“Cette enquête devrait être progressivement étendue à tout le territoire en suivant la même politique : associer l'ensemble des acteurs territoriaux concernés, de la Région aux communes”, précise Fabienne Madec-Guillemois, Secrétaire générale de la CRES Pays de la Loire. À terme, ce recensement devrait aboutir à cartographier l'ensemble des dispositifs d'accompagnement de la Région, département par département, et à évaluer très précisément les attentes des associations... Une action à même d'apporter une cohérence supplémentaire à la politique régionale en faveur du développement du secteur associatif.

Un lieu exemplaire de la concertation publique

Le conseil général du Vaucluse travaille en liaison étroite avec ESIA, DLA du département. “Le DLA se révèle aujourd'hui le partenaire dont le conseil général avait besoin comme échelon d'intervention auprès des structures engagées en faveur de l'emploi des personnes en difficulté”, explique Marie-José Mas, chargée de mission emploi-insertion au conseil général. “Il apporte un élément de neutralité entre les donneurs d'ordre et les opérateurs que

¹ DLA : Dispositif Local d'Accompagnement

² C2RA : Centre Régional de Ressources et d'Animation

sont les associations. Il est devenu le lieu exemplaire de la concertation et de la coopération publique sur les enjeux stratégiques de la création d'emploi". Les financeurs publics (État, Caisse des Dépôts, Région et Département) ont ainsi constitué un "pot commun" pour intervenir aussi bien sur le fonctionnement du DLA que sur le financement du conseil aux associations. "Cette démarche est emblématique de ce que nous aimerions faire dans d'autres dispositifs publics portés conjointement sur le territoire", poursuit Marie-José Mas. En apportant une dimension "gestion" à l'évaluation de l'aide publique, le DLA a contribué à l'élévation du niveau du territoire sur ses compétences dans ce domaine.

Favoriser la cohérence et la complémentarité entre les dispositifs

Le partenariat entre la Région Basse-Normandie et le C2RA Basse-Normandie a débuté avec la mise en place des emplois-tremplins. "Le premier projet des emplois-tremplins a vu le jour en septembre 2004, explique Rodolphe Joigne, Directeur de la CRES. La Région, qui connaissait le dispositif DLA, a alors fait le lien avec celui des emplois-tremplins". Si elle a d'abord vu dans le DLA une ressource à exploiter, en prenant notamment en charge l'accompagnement des associations dans leur demande de subvention, sa vision a pu évoluer grâce aux échanges avec le C2RA Basse-Normandie.

Le dispositif dispose d'une réelle plus-value dans la recherche de solution pour pérenniser les emplois créés. Pour autant, il n'est pas le plus à même d'accompagner les associations dans la rédaction et le suivi de leurs demandes. Il assure en revanche une cohérence entre les différentes ressources mobilisables sur le territoire en dégageant des complémentarités entre les divers dispositifs.

Prenant conscience du véritable rôle des DLA et du C2RA, la Région a donc décidé d'associer les opérateurs du DLA dans les comités d'agrément et d'inciter les structures bénéficiant d'emplois-tremplins à solliciter le DLA pour leur pérennité.

Un partenariat gagnant-gagnant

Meilleure concertation entre tous les acteurs d'un territoire sur les problématiques d'intérêt général, travail approfondi autour de l'économie sociale, meilleur suivi de structures soutenant l'emploi et développant des activités d'utilité sociale : Collectivités territoriales et C2RA ont tout à gagner de leur partenariat. L'implication des conseils régionaux dans ces dispositifs permet en outre de faire "un appel du pied aux autres Collectivités et de les associer à une dynamique commune à l'ensemble du territoire", note Isabelle Ballay. Dans ces cas, DLA et C2RA sont des outils efficaces au service d'une politique locale ambitieuse en faveur de l'économie sociale et solidaire.

> Le pilotage, la clé de la réussite

"Il est très important que le conseil régional et les conseils généraux soient associés au pilotage. Ils doivent certes y trouver un intérêt, tout en restant conscients du fait que la pérennité du dispositif dépend d'une contractualisation globale (fonctionnement et ingénierie)", explique Rodolphe Joigne.

"Le fait que chaque acteur intervienne au bon niveau constitue un facteur-clé de la réussite du DLA. Si ce dernier empiète sur le point d'appui associatif, ça ne fonctionne pas ; si le pilote n'assume pas son rôle d'animation et de concertation, même constat ; et si le DLA est isolé, le dispositif en sera dénaturé. Son pilotage est par conséquent un véritable enjeu. En Basse-Normandie, DRTEFP, Caisse des Dépôts et Région se retrouvent dans un pilotage partagé du dispositif. C'est un atout majeur".

UN DÉVELOPPEMENT *i*NNOVANT

Crèches parentales en région

Nombre de crèches parentales ont été éprouvées par la mise en place de la prestation de service unique (PSU), remplaçant la tarification forfaitaire par une tarification horaire. Partout en France, les DLA les ont aidées à s'adapter à cette évolution, aussi bien sur le plan de leur organisation interne que sur l'ancrage territorial de leurs activités. Petit tour d'horizon...

Organisation et programme de formation

A la crèche "Les Minots" du Lubéron (Vaucluse), comme ailleurs, la mise en place de la PSU transforme les modes de calcul. La nouvelle organisation qu'elle impose (gestion financière, du personnel...) a été coordonnée par le DLA porté par ESIA. Le pilotage initié a permis de mettre en place une nouvelle répartition des responsabilités et de définir une politique de formation. Sur le plan financier, l'accompagnement a consisté à redéfinir les éléments nécessaires à une meilleure négociation avec les partenaires.

Parcours de professionnalisation

Isabelle Subtil, coordinatrice de l'association Alpe (Association de Liaison Petite Enfance), tête de réseau des structures petite enfance parentales des Alpes-de-Haute-Provence, se réjouit des résultats de l'accompagnement DLA opéré en 2005-2006 : *"21 crèches sur 25 se sont regroupées sur 2 sessions de 4 jours. Un premier succès : les structures ont échangé sur leurs problématiques"*. Alpe a été accompagnée par le DLA sur un axe de professionnalisation rendu nécessaire par la PSU. Il s'agissait, en outre, de sensibiliser les structures à la nouvelle convention collective et à la recherche de nouveaux partenariats auprès des Collectivités locales.

Réorganisation des tâches

La mise en place de la convention collective fut également à l'ordre du jour de l'accompagnement par le DLA Calvados (Calvados Création) d'une crèche, portée par l'association "Les P'tits Moussets", soutenue par la municipalité de Quistreham. Ici, pas de problème majeur de ressources financières, mais la nécessité d'une réorganisation des tâches et d'une définition de nouveaux profils de poste. Le diagnostic réalisé, l'accompagnement a permis l'élaboration de nouvelles fiches de poste. Pour Vincent Tournillon, chargé de mission DLA, *"ce travail dans la durée est au cœur de l'action du DLA"*.

Vers de nouveaux financements

Parmi les accompagnements assurés par Calvados Création, celui de la crèche-halte-garderie Galipette, à Bretteville-sur-Odon, a donné lieu à la recherche de nouvelles sources de financement. Galipette avait sollicité le DLA pour organiser une meilleure comptabilité, trouver des solutions aux déficits récurrents, consécutifs à l'arrêt des aides à l'emploi et enfin remettre à plat les rôles respectifs du conseil d'administration et des salariés.

Un projet de prestation pour des entreprises ou des organismes publics a été identifié comme une solution permettant de pallier le déséquilibre financier.

Première concrétisation un peu inattendue en septembre 2006, avec le 18^e régiment de transmission de Caen.

Objet du conventionnement ?

Réserver aux militaires parents quatre places de crèche, dans le cadre d'une contractualisation de trois ans. Le déficit est ainsi en passe d'être résorbé.

En outre, pour Alexandra Moreau, présidente de l'association, *"cet accompagnement nous a permis de souffler un peu. Nous avons pu arrêter de courir après les financements pour nous consacrer pleinement à l'accueil des enfants"*.

Structuration d'un réseau au niveau régional

A Strasbourg, c'est le DLA qui a pris les devants : son "porteur", Alsace active, après un diagnostic de plusieurs crèches réalisé en collaboration avec celles-ci, a redynamisé la tête de réseau pour ensuite soutenir collectivement les crèches, dans le cadre d'une "démarche qualité" en gestion administrative et financière et pour une clarification des rôles. Ce travail, mené en partenariat avec le réseau national des crèches parentales, a permis de renforcer la tête de réseau dans son rôle d'appui et d'accompagnement de ses membres et de faciliter ses échanges avec les Collectivités.

Une entreprise d'insertion accompagnée par le DLA relance son activité

ETUDE DE CAS

Après trois années déficitaires, l'entreprise d'insertion Aptima, déchetterie des Yvelines, perd les marchés liés à son activité principale. En passe de déposer son bilan, elle prend contact avec le DLA des Yvelines, porté par la Boutique de Gestion Athèna.

Du plan d'accompagnement DLA...

Spécialisée dans le tri des déchets, la gestion de déchetteries et d'espaces verts, Aptima développe des solutions d'insertion professionnelle pour les personnes en situation d'échec. Une perte progressive de marchés contraint l'entreprise à mettre en place un plan de licenciement pour les 82 salariés qu'elle emploie...

Été 2004 : Aptima sollicite l'expertise du DLA. Ils établissent ensemble un diagnostic dont ressort la nécessité pour l'entreprise de consolider ses activités et de s'ouvrir à de nouveaux marchés.

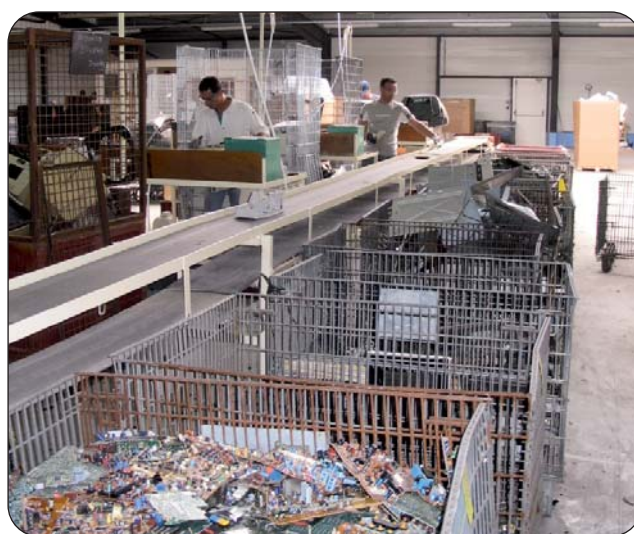
Le plan d'accompagnement et de consolidation propose des prestations de conseils, prises en charge par le DLA et déclinées en trois volets complémentaires : une analyse des outils de gestion pour améliorer la lecture de la situation financière et ainsi dégager une stratégie de pérennisation ; une mission de conseil orientée ressources humaines (gestion des compétences, évolution de l'organisation fonctionnelle...) ; enfin, l'étude de faisabilité d'une nouvelle recyclerie. Aptima a également bénéficié d'accompagnements collectifs sur les marchés publics et le management.

...À une mobilisation collective

Si l'intervention du DLA a directement permis à l'entreprise de mettre en place une stratégie commerciale plus efficace tout en adaptant son organisation interne, elle a aussi révélé la nécessité de s'inscrire dans une stratégie "partenariale" : le plan d'accompagnement mis en œuvre par le DLA a ainsi déclenché une (re)mobilisation financière de la part de nombreux acteurs : Collectivités territoriales et nouveaux partenaires publics (voir encadré ci-contre).

Effet à la fois indirect et étroitement lié à l'intervention du DLA, cette synergie de partenariats a très largement porté ses fruits... L'entreprise est aujourd'hui revenue à l'équilibre et a pu réembaucher...

Un pari gagné pour le DLA !



> Bilan

- **Durée de l'accompagnement :**
24 mois

- **2 prestataires mobilisés :**
Gestion des ressources humaines et développement de nouvelles activités.

- **2 formations collectives :**
Management et marchés publics.

- **Coût total des accompagnements financés par le DLA :**
17 997 €

- **Mobilisation des Collectivités territoriales :**
Conseil régional Île-de-France - Dispositif ARSIE
Conseil général des Yvelines - Service action sociale

- **Fonds départemental pour l'insertion mobilisé :**
Communauté d'agglomérations de Mantes-en-Yvelines.

- **Services déconcentrés de l'Etat mobilisés :**
Directions Régionale et Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

- **Partenaire public :**
ADEME

PAROLES DE RÉGION

Champagne-Ardenne

Le dispositif DLA s'intègre à la politique régionale de Champagne-Ardenne en matière d'économie sociale et solidaire.

Entretien avec Jean-Paul Bachy, Président de la Région Champagne-Ardenne

Pourquoi et comment la Région s'est-elle impliquée dans le dispositif DLA-C2RA ?

L'économie sociale et solidaire (ESS) représente 10 % de l'emploi salarié de la Région Champagne-Ardenne. Depuis 2005, l'ESS est un des chantiers prioritaires. Aussi l'avons-nous inscrite dans le schéma régional du développement économique et de l'emploi, comme composante essentielle du système productif régional.

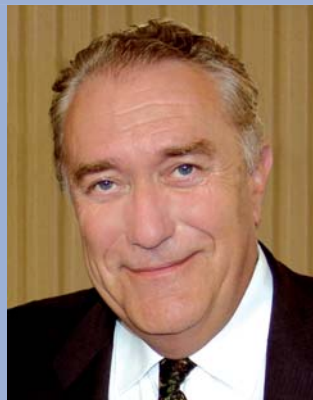
Il s'agit de faire de l'ESS un secteur économique à part entière et le support de nouvelles activités sur les territoires.

Après une étape de décloisonnement et de promotion du secteur, sa structuration s'est notamment appuyée sur la création du Centre régional de ressources et d'animation (C2RA), confié à la CRESCA en février dernier. En assurant, notamment, une mission de coordination et de qualification de l'ensemble des DLA, le C2RA contribue à bâtir de la cohérence sur le territoire (méthode, langage et pratiques) et sert la politique régionale en matière d'ESS dans son ensemble.

Aujourd'hui, comment se traduit concrètement l'engagement de la Région ?

Le dispositif vise à renforcer l'outillage technique et financier des projets du territoire et à développer les structures privilégiant des formes entrepreneuriales collectives. La Région intervient aussi financièrement auprès de deux DLA (Ardennes et Marne) et du C2RA, en abondant leurs fonds d'ingénierie. Elle a volontairement choisi cette stratégie, plutôt que de mettre en place des "Emplois-Tremplins", dont le statut précaire est contestable.

Le soutien de la Région s'est construit également autour de la mise en place d'un pilotage régional global de l'économie sociale et solidaire basé sur un Comité stratégique, composé de tous les acteurs concernés.



J.-P. Bachy,
Président de la Région
Champagne-Ardenne

La Région affiche ainsi clairement sa volonté de favoriser la mutualisation des moyens et la professionnalisation des acteurs territoriaux.

Quels sont les objectifs de la Région ?

Création et consolidation de l'emploi... L'enjeu est de pérenniser l'ancrage territorial des ressources économiques et sociales, en favorisant l'émergence d'activités et d'emplois non délocalisables et à valeur ajoutée sociale. La politique transversale intitulée PROGRESS intègre cette dimension au cœur des processus de développement local, dans tous les domaines de compétences de la Région.

Est-il possible de dresser un bilan après un an de fonctionnement ?

Le bilan de la politique régionale concernant l'ESS est très positif. Je me félicite de la dynamique qui s'est mise en place, grâce à l'investissement de notre chargée de mission et de nos partenaires. L'appel à projets visant à soutenir l'économie sociale et solidaire pour le développement et le maintien de l'emploi dans les territoires a remporté un vif succès dans les différents départements, ce qui nous a amené à proposer de nouvelles actions.

La Région Champagne-Ardenne continuera bien évidemment à soutenir les DLA et le fonctionnement du C2RA. Notre objectif principal est de favoriser la mutualisation et le développement des dispositifs qui ont pour but d'accompagner les porteurs de projets afin de consolider les emplois et de créer de l'activité.

Repères sur le dispositif, ses partenaires et ses bénéficiaires

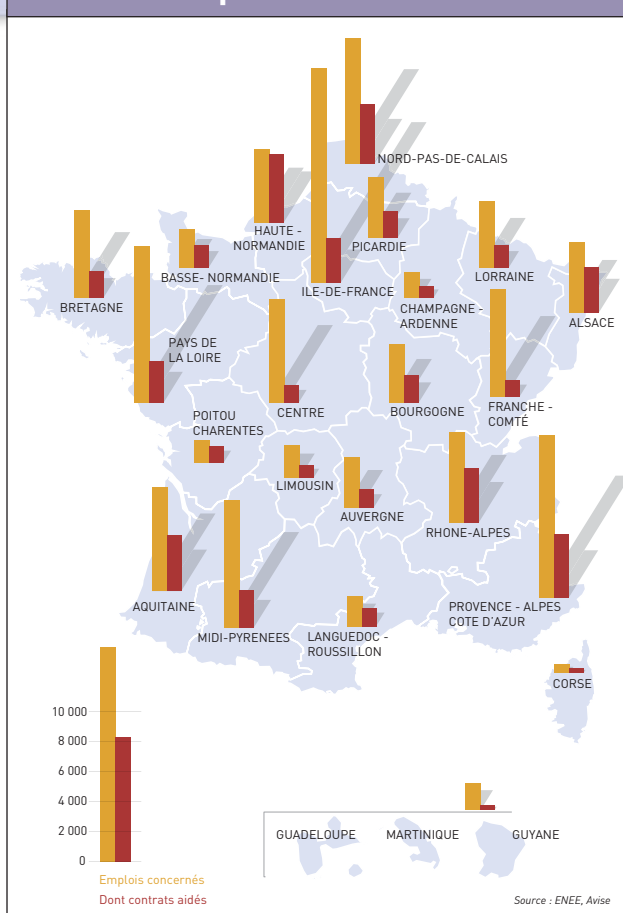
CHIFFRES CLÉS

Depuis 2003, plus de 13 000 structures de l'économie sociale et solidaire, employant plus de 150 000 personnes, ont bénéficié du financement d'ingénierie(s) par le réseau des DLA. Les orientations (volume d'activité, type(s) de structures à accompagner en priorité) fixées par les pilotes locaux (DR/DDTEFP, DRCDC, Collectivités territoriales) ainsi que le nombre et l'année de démarrage des DLA induisent des bilans régionaux variés :

- en régions Corse, Réunion ou Franche-Comté, le nombre de DLA (2 à 3) ou leur démarrage récent explique le niveau de structures bénéficiaires et d'emplois concernés ;
- en régions Alsace, Aquitaine, PACA et Pays de la Loire, l'importance du volume d'emplois concernés (notamment emplois aidés) doit être corrélée avec le nombre élevé de structures bénéficiaires appartenant au secteur de l'insertion par l'activité économique ; un chantier-école ou d'insertion, une association intermédiaire, une entreprise d'insertion offrent traditionnellement un plus grand nombre de postes, notamment sous contrats aidés (contrat emploi solidarité, contrat emploi consolidé, contrat d'accompagnement dans l'emploi, contrat initiative emploi, contrat d'avenir, etc.) qu'une structure associative.

L'importance du nombre d'emplois concernés en Ile-de-France doit là aussi être mis en perspective avec le nombre d'associations présentes sur le territoire francilien.

Répartition régionale des emplois concernés par le DLA en 2006



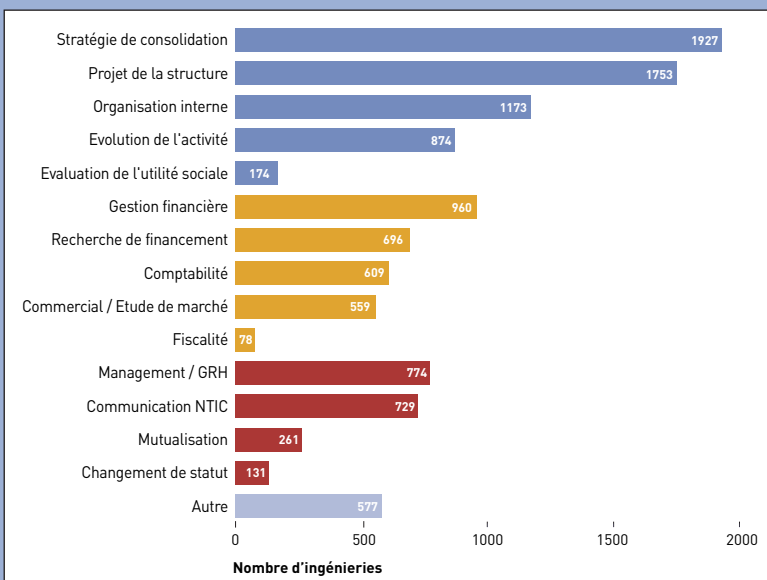
Source : ENEE, Avise

Actions d'ingénierie financées par les DLA

Plus de la moitié (52%) des 13 000 interventions financées entre 2003 et 2006 répond, pour les structures, à une problématique de projet global sur le long terme : stratégie de consolidation (17%), refonte du projet de la structure (15%), organisation interne (10%), évolution de l'activité (8%) et évaluation de l'utilité sociale (1,5%).

Thématiques économiques (financières et commerciales), recherche de financements, comptabilité, gestion financière, fiscalité et étude de marché représentent 26% des interventions financées jusqu'en 2006.

Un troisième groupe de thématiques se dessine autour des autres moyens pour renforcer l'efficacité de la structure bénéficiaire : management, communication, mutualisation et changement de statut représentent 17% des interventions.



LA VIE DU DISPOSITIF

Une expertise "filiale" au service des DLA et des C2RA

Pour compléter leur compétence généraliste et renforcer leur capacité d'intervention, les opérateurs de terrain bénéficient d'appuis sectoriels, organisés au niveau national au sein des Centres Nationaux d'Appui et de Ressources (CNAR). Portés par des réseaux associatifs, quatre CNAR sont opérationnels à ce jour dans les secteurs de la culture, de l'environnement, du sport et du secteur social, médico-social et santé. Un cinquième existe sur le thème du financement des structures d'utilité sociale.

La volonté d'associer les experts associatifs à la qualification et à l'orientation des actions des DLA, a conduit l'Etat et la Caisse des Dépôts, en lien avec les grandes familles du secteur associatif, à proposer à des regroupements d'acteurs le soin de porter ces fonctions de Centre National d'Appui et de Ressources :

Les CNAR ont pour objectif premier d'appuyer les DLA qui interviennent dans un de ces secteurs afin de les qualifier et de garantir la qualité de leur intervention.

- pour le CNAR Culture : Opale, mandaté par 36 fédérations et syndicats du secteur culturel.
- pour le CNAR Environnement : UNCPPIE (Union Nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement), dans le cadre d'un regroupement de 7 réseaux nationaux.
- pour le CNAR Sport : CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français).
- pour le CNAR Social, Médico-social et Santé : UNIOPSS (Union Nationale Interfédérale des œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux).
- pour le CNAR Financement : France Active.

À RETENIR

- L'Avise organise, à partir du mois d'avril, des groupes de travail sur l'animation territoriale du dispositif, l'impact des accompagnements auprès des bénéficiaires et sur l'évolution des fonctions du chargé de mission DLA.
- La CPCA, Conférence Permanente des Coordinations Associatives, a fait parvenir aux DLA et aux C2RA la plate-forme de propositions dans le cadre de sa campagne nationale "2007-2012 que serait la vie sans les associations". Pour plus d'information, rendez-vous sur le site : <http://cPCA.asso.fr/PDF/Plate-forme.pdf>

RESSOURCES EN LIGNE

De nombreuses ressources sont disponibles sur le site de l'Avise : www.avise.org

- Les Services à la personne N°1 - Etat des lieux, enjeux et perspectives. Collection Les Repères de l'Avise. 15 pages. Octobre 2006.
- Les Services à la personne N°2 - Les services à la petite enfance. Collection Les Repères de l'Avise. 19 pages. Octobre 2006.
- Les Services à la personne N°3 - Le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes. Collection Les Repères de l'Avise. 15 pages. Octobre 2006.



[A télécharger gratuitement sur le site de l'Avise.](#)

- Annuaire 2007 DEEE : choisir les entreprises de l'économie sociale et solidaire. 212 pages. Novembre 2006. 15 €
- [A télécharger gratuitement ou à commander sur le site de l'Avise.](#)



Les nouveautés du dispositif sur le site de l'Avise, rubrique DLA-C2RA-CNAR :

- Zoom sur un "accompagnement collectif au Mécénat Sportif". CNAR Sport. Janvier 2007.
- Présentation de la Convention Collective Nationale du Sport. CNAR Sport. Décembre 2006.
- Les accompagnements DLA dans le secteur culturel en 2006, résultat et analyse. CNAR Culture. Septembre 2006.
- Guide méthodologique sur les comités d'appui. Avise. Décembre 2006.
- Bilan DLA 2006. Avise. Février 2007.



Avec le soutien de :



Fonds Social Européen

Directeur de la publication : Patrick Gèze - **Comité éditorial et coordination :** Thierry Véclin, Florent Duclos, Karim Zerguit, Brigitte Bruneau, Anne-Sophie Attia, Virginie Héral
Rédaction : La Péniche, Florent Duclos, Anne-Sophie Attia - **Crédit photo (p. 5) :** Regain Ecoplast
Conception et réalisation : Groupe Baton Rouge - Poly Print Agence - **ISSN :** en cours
Dépôt légal : mars 2007